

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 mars 2023

Date d'affichage :

Le 02 mars 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT jusqu'au point VIII, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX (à partir du point IX), Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET (à partir du point IX), Madame Josette GUERLAIS à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Alexis LAMOUREUX à Monsieur Thierry BOUTARD (jusqu'au point VIII), Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Philippe DENIAU et Madame Blandine BENOIST à Monsieur Claude CICUTTI.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Sylvie LADRANGE, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER, Madame Blandine BENOIST

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUPRÉ

Délibération n°2023 - 03 - 15

Ressources Humaines

Modification de la composition du tableau des effectifs

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code de la Fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines en date du 28 février 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 01 mars 2023 ;

En vue de la mise à jour du tableau des effectifs, il convient de fermer :

- Un poste de rédacteur à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Il est également proposé la stagiairisation d'un agent contractuel et donc la transformation du poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (50%) en poste d'adjoint administratif à temps non complet (50%).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité/ la majorité :

- **D'approuver** le tableau des effectifs suivant :

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 09/03/2023	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	
Filière Administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	6	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	5,5	5	0,5
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	3	3	
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	4	4	
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	8	8	
Adjoint Technique	C	15	15	
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	7	7	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux	A	1	1	
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	3	3	
Infirmier de classe normale	B	1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	2	2	
Auxiliaire de Puériculture Principal de classe normale	B	6	6	
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 037-200043065-20230309-2023_03_15-DE



CONTRACTUELS				
Attaché	A	8	7	1
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Educateur A.P.S Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	5	4	1
Adjoint administratif	C	4,5	4,5	
Adjoint Technique	C	10	8	2
Adjoint d'animation	C	26	26	
Total général		147	142,5	4,5

Le Président,

Thierry BOUTARD

